



Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**PROTOCOLE
de réouverture du
Lycée Français Alioune BLONDIN BEYE
(3 novembre 2020)**

Le Lycée Français Alioune Blondin Beye de Luanda a initialement établi un protocole dans l'objectif d'une réouverture de l'Établissement en présence des élèves le lundi 5 octobre 2020.

Dans sa présente version révisée en prévision de la rentrée des vacances de Toussaint, le 3 novembre 2020, ce protocole tient compte des dispositions du décret présidentiel du 23 octobre 2020 et est le résultat d'un travail conjoint du Lycée Français, de l'Ambassade de France et de l'AEFE.

Dès l'adoption du protocole, l'ensemble de la communauté éducative (familles, élèves et personnels) est informée de cette décision pour application.

Ce protocole est rédigé dans le respect premier de la sécurité des élèves et du personnel. Il prend en compte les recommandations des autorités sanitaires angolaises et s'appuie sur le protocole mis en place en France.

Il est entendu que ce protocole continuera d'évoluer au regard des conditions réglementaires et légales angolaises.

Pour rappel, ce texte reprend les principaux éléments du protocole présenté dans les différentes instances du Lycée et validé au Conseil d'Établissement du 25 juin 2020.

Il prend également en compte le dernier protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale français en date du 27 août.

1) Calendrier de retour de congés

L'organisation prévoit, à partir du 3 novembre, une reprise pour tous les niveaux et toutes les classes de la petite section de la maternelle à la Terminale, alternant enseignement présentiel (élèves accueillis en classe) et enseignement à distance (un **principe réduit d'enseignement à distance** sera maintenu).

L'accueil des élèves se fait en demi-classes selon le calendrier et les modalités suivants. La répartition précise des élèves par groupe qui est indiquée dans les tableaux ci-dessous est communiquée aux familles au plus tard le samedi 31 octobre.



Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Les parents jouent un rôle essentiel en s'engageant à :

- Envoyer leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée uniquement les jours prévus pour eux ;
- Assister au mieux leurs enfants lors des phases d'apprentissage à domicile et aider au contrôle de leur assiduité ;
- Respecter les règles de quarantaine et de dépistage imposées par les autorités angolaises avant de fréquenter l'Établissement en cas de voyage de leurs enfants à l'extérieur de l'Angola ;
- Ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille : fièvre, toux sèche, difficulté à respirer, fatigue, douleurs musculaires, nausées, vomissements, diarrhée, maux de tête, perte d'odorat et de goût ;
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au lycée. Ils en informent l'infirmière du lycée (infirmerie@lfluanda.net) et le Chef d'Établissement (proviseur@lfluanda.net).

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

A titre indicatif, pour les deux premières semaines, les élèves sont accueillis comme suit :

Au primaire (école maternelle et élémentaire) : les cours s'organisent en demi-classes et les élèves sont accueillis en classe un jour sur deux de 7h30 à 12h40.

Dates	Horaires	Présence au lycée	Enseignement à distance
Mardi 3/11	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 2)	1/2 classe (groupe 1)
Mercredi 4/11	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 1)	1/2 classe (groupe 2)
Jeudi 5/11	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 2)	1/2 classe (groupe 1)
Vendredi 6/11	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 1)	1/2 classe (groupe 2)
Lundi 9/11	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 2)	1/2 classe (groupe 1)
Mardi 10/11	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 1)	1/2 classe (groupe 2)
Jeudi 12/11	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 1)	1/2 classe (groupe 2)
Vendredi 13/11	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 2)	1/2 classe (groupe 1)

Au secondaire (collège et lycée) : les élèves sont accueillis en 2 demi-groupes chaque jour, par demi-journée, en alternance le matin de 7h30 à 12h ou l'après-midi de 12h30 à 17h.



Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola

Dates	Horaire inscrit à l'emploi du temps	Présence au Lycée	Enseignement à distance
Mardi 3/11	7h30 - 12h	groupe 1	groupe 2
	12h30 - 17h	groupe 2	groupe 1
Mercredi 4/11	7h30 - 12h	groupe 1	groupe 2
	12h30 - 17h	groupe 2	groupe 1
Jeudi 5/11	7h30 - 12h	groupe 1	groupe 2
	12h30 - 17h	groupe 2	groupe 1
Vendredi 6/11	7h30 - 12h	groupe 1	groupe 2
	12h30 - 17h	groupe 2	groupe 1
Lundi 9/11	7h30 - 12h	groupe 2	groupe 1
	12h30 - 17h	groupe 1	groupe 2
Mardi 10/11	7h30 - 12h	groupe 2	groupe 1
	12h30 - 17h	groupe 1	groupe 2
Jeudi 12/11	7h30 - 12h	groupe 2	groupe 1
	12h30 - 17h	groupe 1	groupe 2
Vendredi 13/11	7h30 - 12h	groupe 2	groupe 1
	12h30 - 17h	groupe 1	groupe 2

2) Les conditions sanitaires

Elles ont été soumises au CHSCT et votées au Conseil d'Établissement qui s'est tenu le 25 juin. Elles ont été soumises à l'approbation du poste diplomatique et de l'AEFE et suivent les préconisations du Ministère de l'Éducation Angolais.

Toute évolution, allant vers un renforcement ou un allègement de ce protocole, fera l'objet d'une communication aux autorités sanitaires angolaises via l'Ambassade de France en Angola.

3) L'accès à l'établissement

L'accès à l'Établissement est réglementé et contrôlé. Il n'est possible qu'aux trois points d'entrée qui sont fléchés pour limiter un éventuel engorgement aux heures d'arrivée et de sortie.

- Le premier accès par le portail du parking est utilisé par l'ensemble du personnel attendu.



Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola

- Le deuxième accès par le portail central est réservé aux élèves de l'école primaire (élèves de la maternelle au CM2).
- Le troisième accès par le portail du collège est réservé aux élèves du secondaire (élèves de la 6ème à la Terminale).

Outre les agents de sécurité, les entrées et les sorties des élèves se font sous la vigilance des Auxiliaires Maternelle du primaire et des Assistants d'Education du secondaire.

Par ailleurs, l'accès est réglementé pour les parents d'élèves pour les actes administratifs, le paiement des écolages, la récupération d'un enfant malade ou à la sortie des classes à 12h40 pour le primaire.

Ils ont accès aux différents secrétariats mais une seule personne peut être accueillie dans le même bureau et les personnes en attente doivent rester à l'extérieur en respectant les mesures de distanciation physique.

Le port du badge de l'Établissement pour les parents et les personnels est obligatoire pour entrer dans l'enceinte du lycée.

Le port du masque

Toute personne entrant dans l'établissement doit impérativement porter un masque et le conserver durant toute la durée de sa présence au lycée.

Les élèves doivent venir avec leur propre masque. Les visières ne sont pas autorisées. L'Établissement peut fournir des masques au personnel.

Pour les personnels, le port d'un masque :

- **est obligatoire pour tous dans tous les espaces intérieurs et extérieurs ;**
- **est obligatoire** pour tous les enseignants **à la maternelle, à l'élémentaire, au collège et au lycée pendant le temps de classe ;**
- **est obligatoire** dans tous les espaces communs de l'établissement, **notamment la salle des professeurs.**

Pour les élèves, le port du masque :

- **n'est pas obligatoire** à l'école maternelle ;
- **est obligatoire** à l'école **élémentaire**, au **collège** et au **lycée**.



Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Les gestes barrières

Toute personne entrant dans l'Établissement doit respecter les gestes barrières suivants : nettoyage régulier des mains avec du gel hydro-alcoolique et/ou avec du savon ; distance sociale d'au moins 1,5 mètre ; éviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche ; se couvrir la bouche et le nez avec mouchoir ou le creux du bras en cas de toux ou d'éternuement ; éviter de serrer les mains ou les embrassades.

La désinfection et la prise de température

Toute personne entrant dans l'école a l'obligation de se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique et doit se soumettre à un contrôle de température.

3 postes de désinfection sont installés aux trois entrées du lycée : parking, entrée principale et entrée secondaire.

- **La distribution du gel** est assurée par un personnel de service au parking, trois AED pour l'entrée du secondaire, trois ASE pour l'entrée des classes maternelles et trois ASE pour l'entrée des classes élémentaires.
- **La prise de température** avec un thermomètre à infra-rouge est également effectuée à ce moment-là. Toute personne présentant une température égale ou supérieure à 38°C ne peut pas accéder au lycée.
- **La désinfection des mains** doit être systématique à l'entrée d'une salle, d'un bureau ou d'un secrétariat. Un flacon de gel est accessible dans chaque lieu pouvant accueillir des personnes.

Un flacon de gel est également disponible aux entrées de **la salle des professeurs et un autre près des équipements collectifs.**

4) Les conditions sanitaires dans l'établissement

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Une fiche de poste renforcée est mise en place pour le personnel d'entretien du prestataire comprenant la désinfection plusieurs fois par jour avec la tenue d'une fiche de passage : des poignées de porte, désinfection des tables d'élève chaque jour, des sols, tables de cantine, de la robinetterie des WC, des lavabos, des fontaines à eau, des toilettes, des rampes d'escalier, des interrupteurs, des télécommandes, des claviers et souris d'ordinateur.



**Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola**

Le protocole établi avec la société prévoit un contrôle quotidien et rigoureux du travail effectué par ses salariés.

Hors de la classe, l'ensemble des sanitaires de l'Établissement est régulièrement nettoyé et désinfecté par le personnel de la société prestataire présent toute la journée au lycée du lundi au vendredi.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe constitué est permise dans la mesure où l'utilisation est suivie d'un lavage des mains et/ou de désinfection par gel hydro-alcoolique (ballons, jouets, livres, journaux, crayons...). De plus, tout le matériel didactique commun doit être désinfecté après chaque utilisation).

La ventilation des locaux :

L'aération des locaux est faite régulièrement à chaque récréation.

Règles sanitaires selon les niveaux d'enseignement (maternelle, primaire, secondaire) :

A la maternelle, l'utilisation des vélos et draisennes, du toboggan n'est pas possible.

À l'école, pour respecter la distanciation physique dans les toilettes et s'assurer du lavage des mains, le passage aux toilettes accompagné par les enseignants est systématique.

L'horaire des récréations à l'élémentaire est adapté pour limiter les interactions physiques :

Première récréation :

- de 8h45 à 9h05 pour les CP et CE1
- de 9h05 à 9h25 pour les CE2, CM1 et CM2

Deuxième récréation :

- de 11h15 à 11h35 pour les CP et CE1
- de 11h40 à 12h pour les CE2, CM1 et CM2

L'utilisation des sanitaires est fléchée comme suit :

- Sanitaires du secrétariat réservés aux classes de CPA, CPB et CPC (1ère récréation) puis CE2A, CE2B et CE2C (2ème récréation)
- Sanitaires de la BCD réservés aux classes de CPD, CPCE1 et CE1A (1ère récréation) puis CM1A, CM1B et CM1C (2ème récréation)
- Sanitaires de la salle d'arts plastiques réservés aux classes de CE1B, CE1C et CE1D (1ère récréation) puis CM1CM2, CM2A et CM2B (2ème récréation).



**Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola**

À la maternelle, le passage aux toilettes demi-classe après demi-classe est organisé de telle sorte qu'il n'y ait jamais deux groupes aux toilettes en même temps avec une fluidification par l'enseignante et l'Auxiliaire Maternelle à l'entrée et à la sortie.

Cette organisation nécessite la mise en place d'un ordre de passage des classes ainsi qu'un temps de récréation plus long.

À la maternelle, durant les récréations, les Auxiliaires Maternelles qui ne sont pas de service lavent les tables, chaises et objets utilisés durant les différents ateliers. L'organisation prévoit une Auxiliaire Maternelle par classe.

Dans chaque salle de classe, un flacon de gel est disponible et un lavage des mains avec du savon est demandé à chaque entrée dans la salle.

Dans leur salle, les élèves gardent toujours la même place.

Les salles de classes sont aménagées pour garder une distance réglementaire de sorte d'augmenter significativement l'espace entre les tables des élèves dans chaque salle de classe. L'organisation prévoit une place sur deux. Les déplacements des élèves en salle de classe sont limités et s'effectuent dans le respect des gestes barrières.

A la maternelle, le nombre d'élèves par groupe est réduit de 50%. Les places utilisées et la composition des groupes sont toujours identiques.

Les gestes barrières sont rappelés systématiquement chaque jour aux élèves à l'entrée en classe mais également avant toute sortie en récréation. Les élèves suivent des formations à la fois technique et citoyenne afin de nous assurer de la nécessité, de la bonne maîtrise et du respect des gestes barrières. Le non-respect répété des gestes barrières peut amener l'Établissement à prendre des sanctions selon le règlement intérieur en vigueur.

Le Centre de documentation et la Bibliothèque n'accueillent pas plus d'une demi-classe à la fois.

5) L'organisation des enseignements

Afin de limiter les possibilités de contacts entre les élèves, la reprise s'effectue en demi-classes, en alternance selon le tableau présenté précédemment. Il y a donc au maximum 15 élèves dans chaque demi-classe.

Les enseignants utilisent un Padlet (cycle élémentaire) et l'espace numérique de travail Pronote (cycle secondaire) pour transmettre aux élèves le travail à effectuer en présentiel.



Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Une adaptation du programme d'Éducation Physique et Sportive prévoit, dans le plus strict respect des distanciations physiques et sous la responsabilité de l'enseignant de la discipline, des activités sportives uniquement non collectives.

Aucune sortie à la piscine ou au tennis n'est programmée durant cette période.

Les horaires d'accueil des élèves sont modifiés. Les portails sont ouverts à partir de 7h15 pour les élèves.

Au primaire, la sortie se fait à l'horaire habituel à 12h40.

Seuls les parents des classes de maternelle sont autorisés à venir récupérer leur enfant.

Les informations relatives à la sortie des élèves sont spécifiées par la Conseillère Principale d'Éducation pour le secondaire et par le Directeur de l'école pour le primaire.

Les horaires des récréations sont maintenus avec une surveillance accrue. Tous les Assistants d'Éducation du collège/lycée sont mobilisés pour un effectif réduit d'élèves au secondaire et les enseignants de service assurent la surveillance au primaire.

6) Les cas de suspicion

Tout élève malade, fébrile ou présentant les symptômes de la COVID-19 (fièvre, toux sèche, difficulté à respirer, fatigue, douleurs musculaires, nausées, vomissements, diarrhée, maux de tête, perte d'odorat et de goût) ne peut pas pénétrer dans l'établissement.

Tout personnel, dans les mêmes conditions, ne peut pas pénétrer dans l'établissement et justifie cette absence administrative par un certificat médical.

Tout élève ou personnel présent dans l'établissement et présentant subitement les symptômes de la COVID-19 sera mis à l'isolement dans un lieu dédié en attendant son signalement à ses parents. Il est placé sous la surveillance d'un personnel de l'école (Infirmière, Conseillère Principale d'Éducation, Assistant d'Éducation, Directeur, Secrétaire, Professeur ou Auxiliaire Maternelle).

Les Autorités sanitaires angolaises sont systématiquement informées de ces cas de suspicion.

7) Cas positif avéré de Covid-19

Si un élève ou un personnel est diagnostiqué positif à la Covid-19, les parents ou le personnel concerné doivent en informer aussitôt l'infirmière (infirmerie@lfluanda.net) et le Chef d'Établissement (proviseur@lfluanda.net).



**Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola**

Il appartient aux parents de l'élève concerné ou au personnel d'appliquer les mesures sanitaires angolaises en vigueur.

L'infirmière identifie les éventuelles personnes contact au sein de l'Établissement.

8) Lieu de restauration

Aux termes de la législation angolaise en vigueur, il n'y a pas de service de restauration dans l'Établissement jusqu'à nouvel ordre.

9) Le foyer des lycéens est fermé

10) Le suivi de l'organisation

Les trois personnes référentes ci-dessous sont responsables pour superviser et vérifier quotidiennement que le dispositif sanitaire est respecté :

- Mme JUPITER VIEIRA – CPE/Adjointe du Proviseur (Secondaire) :
epl.cpe@gmail.com 934 409 192

- M GERMANO CARREIRA - Directeur de l'école (Primaire) :
dir.primaire@lfluanda.net 929 546 721

- M PEUCHET Nicolas – Responsable technique :
travaux@lfluanda.net 927 836 935

Un rapport de suivi du respect des instructions et des dispositions sanitaires est rédigé régulièrement par le Chef de d'Établissement et porté à la connaissance des instances du Lycée Français, de l'Ambassade de France et des Autorités Angolaises.